

Gaut.) Sur le plancher s'entre-croisent des BRINDILLES de foin et de tuyaux de paille. (Th. Gaut.)

A nos blonde cheveux noués en bandeaux
Un lierre enlaçait sa brindille noire.

J. AUTRAN.

— Hortie. Petite branche à fruit courte et trapue : Les BRINDILLES sont des branches petites et trapues. (Raspail.)

— Pl. Techn. Ornaments faits sur papier de même fond.

BRINDISI s. m. (brinn-di-zi — mot ital.). Toast, santé en Italie : Un verre de vin s'accepte, surtout lorsque c'est pour porter un BRINDISI à la délivrance de l'Italie. (***)

BRINDLEY (James), mécanicien et ingénieur anglais, né en 1716 à Tunsted (comté de Derby), mort en 1772. Dépourvu d'instruction primaire et simple apprenti chez un constructeur de moulins, il étonna son maître et bientôt après le public par la supériorité de son esprit inventif aussi bien que par son habileté dans les arts mécaniques. Outre des perfectionnements considérables apportés dans la construction des moulins, on lui doit des machines nouvelles et ingénieuses pour élever l'eau, pour filer la soie; le canal de Bridgewater, celui qui unit les deux mers par la Trent et la Mersey, ainsi qu'un grand nombre de canaux importants. C'est encore à lui qu'on doit le procédé de bâtir sans mortier des digues contre la mer. Parmi ses projets, tous remarquables par la hardiesse de la conception, il faut citer celui d'unir l'Angleterre et l'Irlande par une route flottante ou pont de bateaux, et qu'il se flattait d'exécuter de manière à ce que l'ouvrage pût résister à la violence des flots et des tempêtes.

BRINDONE s. f. (brain-do-ne). Bot. Fruit du brindoneir.

BRINDONIER s. m. (brain-do-nié). Bot. Arbre de l'Asie Mineure. Syn. de GARCINIE.

BRINECK s. m. (bri-nék). Astr. Nom arabe de l'étoile de première grandeur qui fait partie de la constellation de la Lyre.

BRINGE s. f. (brain-je). Brosse, vergette, dans certains départements.

— Econ. rur. s. m. Nom que l'on donne aux bœufs à poil truité, dans le Cotentin.

BRINGÉ, ÉE (brain-jé) part. pass. du v. Bringer : Vêtement BRINGÉ.

BRINGER v. a. ou tr. (brain-jé — rad. bringe). — Prend un e après le g devant a et o : Je bringeai, nous bringeons. Brosse. || Fouetter de verges. || Ne se dit que dans quelques départements.

BRINGUE s. f. (brain-ghe). Manég. Cheval mal bâti, de chétive apparence : La monture de Don Quichotte était une véritable BRINGUE.

— Bas et pop. Femme grande, maigre et mal faite : Allez trouver votre grande BRINGUE de femme. (Balz.)

— Loc. adv. En bringues, En désordre, en pièces et morceaux. || Fig. En piteux état : J'ai la coloquinte en bringues; pour aujourd'hui, j'en ai assez. (E. Sue.)

BRINGUEBALE s. f. (brain-ghe-ba-le). Syn. de BRIMBALE.

BRINIATES, peuple de l'Italie ancienne, chez les Ligures, à l'O. de la Macra, dans le Montferrat actuel.

BRINKLEY (John), astronome anglais, né en 1763, mort en 1835. Professeur d'astronomie à l'université de Dublin, il composa pour ses élèves des *Éléments d'astronomie* (1819), devenus classiques, et démontra théoriquement la parallaxe de la Lyre. Il a publié aussi dans les *Transactions* et dans divers autres recueils scientifiques une série de savants mémoires. Il fut le maître de William Hamilton.

BRINKMAN (Charles-Gustave, baron DE), diplomate suédois, né en 1764, mort en 1848. Il fit ses études en Allemagne, fréquenta les principales universités de ce pays, et entra dans la diplomatie sous le règne de Gustave IV. Secrétaire d'ambassade et chargé d'affaires à Paris, en 1792, il fut nommé ministre de Suède près la cour de Prusse en 1807, et près la cour d'Angleterre en 1808. Philosophe et littérateur distingué, Brinkman a publié en allemand et en suédois des ouvrages de philosophie et d'esthétique. On a de lui également des poésies allemandes, anglaises et latines. L'Académie suédoise, dont il fut élu membre en 1827, lui décerna le grand prix de poésie, pour son poème intitulé : le *Monde du génie*. Brinkman fut longtemps en correspondance avec M^{me} de Staël. Ses *Poésies* (Leipzig, 1789, sous le pseudonyme de Selmar) sont élégantes et gracieuses. On a aussi de lui des *Aperçus philosophiques* (Berlin, 1801).

BRINON (Pierre), poète dramatique français, mort vers 1658. Il était conseiller au parlement de Normandie, et publia : l'*Ephésienne*, tragi-comédie en cinq actes (1614); *Baptiste ou la Calomnie* (1613); *Jephthé ou le Vœu* (1614). Ces deux dernières tragédies sont traduites du latin de G. Buchanan.

BRINON (M^{me} de), première supérieure de l'institution de Saint-Cyr; elle était fille d'un président du parlement de Normandie, devint religieuse ursuline et se voua à l'éducation des jeunes filles. La protection de M^{me} de Maintenon la fit placer à la tête de l'impor-

tante maison de Saint-Cyr dès sa fondation; mais son orgueil blessant et ses hauteurs envers les dames professes la firent destituer en 1688. C'est à son goût pour les représentations théâtrales qu'on doit les deux pièces que Racine a faites pour Saint-Cyr. Elle-même en composait de fort médiocres, qu'elle faisait jouer par les élèves.

BRINON-L'ARCHEVÊQUE. V. BRIENON.

BRINON-LES-ALLEMANDS, bourg de France (Nièvre), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. S. de Clamecy, sur le Beuvron; pop. aggl. 472 hab. — pop. tot. 597 hab. Commerce d'étoffes, mercerie et soie.

BRINONIA, nom latin de Brignoles.

BRINQUELLE s. f. (brain-kè-le). Hortie. Variété de pêche.

BRINVILLIERS (Marie - Marguerite d'Aubray, marquise DE), célèbre empoisonneuse, était fille de M. de Dreux d'Aubray, alors maître des requêtes, et, depuis, lieutenant civil au Châtelet de Paris. En 1651, elle épousa Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers, fils d'un président de la chambre des comptes. Riche lui-même de 30,000 livres de revenu, il en reçut 150,000 de son beau-père, tant en rentes qu'en espèces, et, quelque temps après son mariage, la marquise hérita de 50,000 livres d'une aïeule. En ramenant ces chiffres à leur valeur actuelle, on trouve que les nouveaux époux possédaient un capital d'un peu plus de 830,000 fr. Marie-Marguerite-Magdeleine d'Aubray comptait vingt et un ans. C'était une charmante personne, non pas précisément jolie, mais toute mignonne et toute gracieuse, dans « sa fort petite taille et fort menue, » avec « le tour du visage rond et assez beau, la peau extraordinairement blanche, le nez assez bien fait, » des cheveux châtains très-longs et très-épais, de beaux yeux bleus. A ces avantages extérieurs, elle joignait beaucoup d'esprit, quoique sans instruction, des allures décidées, une parole vive, nette et ferme.

Tout, dans le commencement de leur union, paraissait sourire au marquis et à la marquise de Brinvilliers : il leur naquit cinq enfants, deux filles et trois fils. Malheureusement, ils aimèrent tous les deux le luxe et le désordre, et leur fortune se trouva bientôt compromise. Le marquis entretenait des maîtresses, une entre autres, la Dufay, qui lui coûta des sommes considérables. Après quelques scènes de jalousie, la marquise sembla se résigner, puis elle se consola avec un ami de son mari, Gaudin ou Godin de Sainte-Croix, qui était officier de cavalerie au régiment de Tracy. Sainte-Croix était né à Montauban des amours illégitimes d'un grand seigneur. Il était jeune, beau, séduisant, très-habile à prendre tous les masques. D'après un contemporain, « il avait un esprit tourné du côté de tout ce qui peut plaire. Il faisait son plaisir du plaisir des autres, et entraînait dans un dessein de pitié avec autant de joie qu'il acceptait la proposition d'un crime. Délicat sur les injures, sensible à l'amour, et, dans son amour, jaloux jusqu'à la fureur, même des personnes sur qui la débauche publique se donne des droits qui ne lui étaient pas inconnus; d'une dépense effroyable, et qui n'était soutenue d'aucun emploi; l'âme au reste prostituée à tous les crimes... »

Ce fut en 1659 que le marquis de Brinvilliers introduisit Sainte-Croix dans sa maison. Celui-ci prit bientôt une influence absolue sur la marquise, la jeta dans les dépenses les plus folles, et vécut presque publiquement avec elle. Le mari, livré à une lâche apathie, ou tenant plus à sa liberté et à ses plaisirs qu'à son honneur, ferma volontairement les yeux sur les désordres de sa femme. Plus soucieux que lui de sa propre dignité, ses beaux-frères adressèrent à leur sœur des vifs reproches, dont elle ne tint aucun compte. Dreux d'Aubray, qui, depuis quelque temps, était lieutenant civil, fut alors mis au courant de la conduite scandaleuse de sa fille. Il la supplia d'y mettre un terme, et ne fut pas écouté. Exaspéré du scandale qui se faisait autour de son nom, il entra dans une violente colère. Enfin, au commencement de 1665, il obtint une lettre de cachet contre Sainte-Croix, et fit arrêter « cet homme pernicieux, » dans le carrosse même et à côté de la marquise.

L'affront était sanglant : il ne fut pas oublié. Sainte-Croix, envoyé à la Bastille, y fit la connaissance d'un prisonnier italien, nommé Exili ou plutôt Egidio, que les contemporains représentent comme un *artiste en poisons*, et dont la vie n'a pas été éclaircie. Au bout d'un an, Sainte-Croix fut mis en liberté avec Exili, qu'il prit, dit-on, à son service, et il se livra à la fabrication des poisons avec un apothicaire du faubourg Saint-Germain, appelé Glazer. Il simula aussi un changement de vie, se maria, affecta des sentiments religieux, rechercha la société honorable, ce qui ne l'empêcha pas de revoir la marquise; seulement, les deux amants, rendus prudents par le passé, apportèrent la plus grande réserve dans leurs relations.

Pendant l'automne de 1666, le lieutenant civil se trouvait dans sa terre d'Offemont, près d'Attigny. Il y avait emmené sa fille, qu'il croyait guérie de son indigne passion, et à laquelle il avait rendu toute son affection. Là, le vieillard, miné depuis plusieurs mois par un mal inconnu, fut pris tout à coup de

douleurs atroces, accompagnées de vomissements. On le ramena mourant à Paris, mais il ne tarda pas à expirer. Le médecin qui le soigna attribua une mort si prompte à la goutte remontée. Quant à la marquise, elle prodigua à son père les soins les plus touchants, et donna des marques de la douleur la plus vive.

M^{me} de Brinvilliers et son amant étaient délivrés d'un censeur incommode, mais il en restait d'autres. D'ailleurs, la fortune de la marquise diminuait de jour en jour, et celle dont elle avait hérité de son père était trop peu considérable pour lui permettre de continuer longtemps ses énormes dépenses. Elle avait dû partager avec deux frères et une sœur. L'aîné des frères, Antoine d'Aubray, avait succédé à son père dans la charge de lieutenant civil; l'autre était conseiller au parlement de Paris. Le premier, qui était seul marié, avait épousé une demoiselle Mangot de Villars. Quant à la sœur, elle était religieuse carmélite à Paris. Les deux frères et la sœur ne cessaient de reprocher à la marquise ses relations criminelles avec Sainte-Croix, qui n'avait pas tardé à redevenir publiques.

Au commencement d'avril 1670, le lieutenant civil tomba gravement malade, à la suite d'un dîner qu'il avait donné à son château de Villequoy, en Beauce, et dans lequel on avait servi une tourte de béatilles. A partir de ce moment, il ne fit que languir, et il mourut, comme d'épuisement, le 17 juin suivant. Son frère, le conseiller, le suivit dans la tombe au mois de novembre de la même année. Ces morts répétées firent naître des soupçons. Des chirurgiens furent même chargés de l'autopsie des cadavres; mais la médecine légale était encore si arriérée, qu'ils n'osèrent rien conclure; ils se contentèrent de reconnaître une entière similitude entre les désordres intérieurs que présentaient les deux corps. Toutefois, l'instinct de la conservation fit comprendre à la veuve du lieutenant civil que sa vie était en danger. Elle se trouvait, avec sa belle-sœur, la carmélite, le seul obstacle qui s'opposât à la réunion de la succession des d'Aubray dans les mains de la marquise de Brinvilliers. En conséquence, elle s'entoura des précautions les plus minutieuses, ce qui ne l'empêcha pas d'être deux fois malade, à la suite de repas servis par une fille Colbau, qui était au nombre de ses domestiques. Or, le père de cette fille faisait des affaires au palais pour le compte de la marquise.

Abandonnée par son mari, délivrée de ses censeurs, la marquise de Brinvilliers continua sa vie de désordre; mais, au bout de quelques mois, elle reçut la première punition de ses crimes, car son amant la quitta, probablement parce qu'elle n'avait plus rien à lui donner. En proie au plus violent désespoir, elle conçut un projet de suicide, qu'elle n'eut pas la force d'exécuter. Ici l'imagination populaire fait intervenir d'une façon singulière l'événement qui amena la découverte de ses crimes. Un jour, dit-on, c'était en 1672, Sainte-Croix, renfermé seul dans un laboratoire secret qu'il avait dans le cul-de-sac de la Valette, près de la place Maubert, fabriquait ses poisons les plus subtils. Le visage couvert d'un masque de verre, et la tête penchée sur un fourneau, il suivait attentivement l'opération, quand tout à coup, le masque se brisant, la vapeur du poison l'étendit roide mort. La vérité est que sa mort ne fut ni aussi prompte ni aussi dramatique. Il résulte, en effet, de plusieurs témoignages, particulièrement de celui de sa femme, qu'il mourut le 31 juillet 1672, après quatre ou cinq mois de maladie. Comme il vivait séparé de sa femme et qu'ensuite il avait de nombreux créanciers, un commissaire fut requis pour apposer les scellés à son domicile.

L'inventaire de la succession dura plusieurs jours. A la séance du 13 août, on trouva, dans un cabinet où Sainte-Croix déposait ses objets les plus précieux, une cassette, la clef placée dans la serrure. A l'ouverture de ce petit meuble, la première chose qui se présenta fut une demi-feuille de papier de l'écriture du défunt et portant ce qui suit :

« Je supplie très-humblement ceux ou celles entre les mains desquels tombera cette cassette, de me faire la grâce de vouloir la rendre en main propre à M^{me} la marquise de Brinvilliers, demeurante rue Neuve-Saint-Paul, attendu que tout ce qu'elle contient la regarde et appartient à elle seule, et que d'ailleurs il n'y a rien d'aucune utilité à personne du monde, son intérêt à part. Et en cas qu'elle fût plus tôt morte que moi, de la brûler et tout ce qu'il y a dedans, sans rien ouvrir ni innover. Et, afin qu'on ne prétende cause d'ignorance, je jure sur le Dieu que j'adore et tout ce qu'il y a de plus sacré que je n'expose rien qui ne soit véritable. Si, d'aventure, l'on contrevient à mes intentions, toutes justes et raisonnables en ce chef, j'en charge en ce monde et en l'autre leur conscience, pour la décharge de la mienne, et proteste que c'est ma dernière volonté. Fait à Paris, le 25 mai après-midi, 1670. SAINTE-CROIX. »

« Il y a un seul paquet adressé à M. Penautier, qu'il faut rendre. »

Sur ces recommandations du défunt, on se contenta de jeter un coup d'œil très-rapide dans la cassette; puis, après l'avoir refermée et scellée, on la donna en garde au sergent Cruellebois.

M^{me} de Brinvilliers croyait-elle que son ancien amant avait eu la prudence de détruire

toutes les traces de leurs relations criminelles? S'il en était ainsi, elle dut être saisie d'un grand effroi quand elle apprit la découverte qu'on venait de faire. Pâle de terreur, elle accourut chez Cruellebois et le supplia de lui remettre la cassette qui lui était léguée, offrant de récompenser sa complaisance par un don de 50 louis. Cette insistance, et d'autres démarches qu'elle fit dans le même but, ne purent que faire repousser sa demande. Sachant qu'il y allait de sa vie et qu'elle n'avait pas un instant à perdre, elle emprunta quelque argent, et courut se réfugier en Angleterre.

D'un autre côté, l'inventaire n'ayant fait trouver que des valeurs insignifiantes, les créanciers et la veuve de Sainte-Croix s'ingérèrent que le plus clair de l'actif de la succession pourrait bien être renfermé dans la cassette. Celle-ci requit donc l'ouverture du meuble. Cette opération eut lieu le 18 août, en présence de tous les intéressés, du lieutenant civil, qu'on envoya chercher, et de plusieurs autres magistrats.

Après le papier dont il a été question plus haut, on trouva un paquet, cacheté de quatre cachets, et muni de cette suscription : « Papiers pour être rendus à M. de Penautier, receveur général du clergé, comme à lui appartenant; et je supplie très-humblement ceux entre les mains de qui ils tomberont de vouloir bien les lui rendre en cas de mort, n'étant d'aucune conséquence qu'à lui seul. » Ces papiers consistaient en une procuration du sieur Penautier, par laquelle il autorisait un marchand de Carcassonne, appelé Cusson, à recevoir, par l'entremise de Sainte-Croix, du marquis et de la marquise de Brinvilliers, une somme de 10,000 livres, qu'il leur avait prêtée sous le nom de Paul Sardan, et en une quittance signée Cusson, constatant le paiement d'un à-compte de 2,000 livres 12 sols : la première pièce était du 17 février 1669, et la seconde du 30 novembre de la même année. Un autre papier, daté du 20 avril 1670, était un engagement de la marquise de Brinvilliers de payer, en janvier 1671, « à M. de Sainte-Croix la somme de 30,000 livres, valeur reçue dudit sieur. » Il y avait encore, outre des billets, des mémoires de dépenses, etc., des lettres de la marquise à son amant qui dénotaient une espèce de fureur amoureuse. Enfin, on trouva un grand nombre de paquets contenant du sublimé corrosif, de l'opium, du régule d'antimoine, du vitriol romain et du vitriol calciné, et deux grandes fioles remplies d'une eau claire. On ne put déterminer la nature de cette eau, mais on l'expérimenta plus tard sur des animaux, et l'on reconnut qu'elle donnait promptement la mort sans altérer les parties internes.

La découverte de tous ces poisons, les relations de Sainte-Croix avec la marquise, la fuite de celle-ci, la mort si rapide, à quatre années d'intervalle, de Dreux d'Aubray et de ses deux fils, ouvrirent enfin les yeux à la justice. On se rappela aussi qu'un ancien domestique de Sainte-Croix, nommé La Chaussée, s'était présenté après le décès de ce dernier et avait réclamé une somme de 1,700 livres, qu'il disait avoir mise en dépôt entre les mains du défunt, et qu'il avait disparu aussitôt que le bruit de la découverte de la cassette s'était répandu. Or ce La Chaussée, après avoir été quelque temps chez Sainte-Croix, était entré, sur la présentation de la marquise, au service du conseiller d'Aubray, chez lequel il était resté jusqu'à sa mort, époque où il était revenu chez son premier maître. Il s'était trouvé aussi à Villequoy, où il avait accompagné le conseiller, le jour de ce dîner où l'on avait servi la tourte aux béatilles.

Ces rapprochements furent autant de traits de lumière. La dame Villars de Dreux d'Aubray en forma un faisceau et commença l'attaque. Elle ne présenta d'abord requête que contre La Chaussée, l'accusant d'avoir empoisonné son mari, le lieutenant civil et son beau-frère, le conseiller; mais, un peu plus tard, elle demanda que les poursuites comprissent également les complices de cet homme, dont le principal, sinon l'unique, était la marquise de Brinvilliers.

La Chaussée fut arrêté le 4 septembre, et le Châtelet lui fit son procès. Les preuves manquaient, et La Chaussée niait tout. Cependant, s'il n'était pas prouvé matériellement, son crime ressortait suffisamment de propos qu'il avait tenus et d'actes qu'il avait accomplis. En conséquence, le 24 mars 1673, un arrêt de la Tournelle criminelle le déclara atteint et convaincu d'empoisonnement sur les deux frères d'Aubray, et le condamna, en réparation, à être rompu vif et à expirer sur la roue. Avant d'être exécuté, La Chaussée fut appliqué à la question préalable. Il le supporta avec un grand courage, et ne voulut faire aucun aveu; mais, une fois étendu sur le matelas, il se mit à parler. Il déclara tout net qu'il avait empoisonné le conseiller d'Aubray. Il tenait le poison de Sainte-Croix, à qui il rendait compte de l'effet qu'il produisait; c'était une eau blanche qu'il versait soit dans les boissons, soit dans les bouillons, soit dans les tourtes. Sainte-Croix lui disait que M^{me} de Brinvilliers ignorait tout; mais lui, La Chaussée, était sûr du contraire. En effet, le lendemain de la mort du conseiller, Sainte-Croix avait chargé La Chaussée de porter une lettre à la marquise. Comme elle lisait cette lettre, on annonça une visite, celle de M. Cousté,